

NE PAS PUBLIER AVANT : JEUDI 9 DÉCEMBRE 05 h 00 GMT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE PRATIQUE DE PÊCHE INTENSIVE RESPONSABLE D'UNE GRANDE PARTIE DES CAPTURES DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS DU MONDE

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales : Une nouvelle enquête résume l'impact du chalutage de fond sur les communautés de pêcheurs artisans et la biodiversité marine dans le monde.

Un nouveau rapport rédigé par de grands spécialistes de la pêche montre que plus de 99 % du chalutage de fond dans le monde se pratique dans les zones économiques exclusives d'États côtiers — une grande part de l'effort se concentrant à seulement moins de 12 milles du rivage —, ce qui menace des habitats critiques et de petites opérations de pêche traditionnelle et artisanale. Seule pratique de pêche d'importance mondiale requérant des contacts prolongés avec le fond marin, le chalutage de fond a un impact particulièrement important qui peut conduire à la destruction des habitats, à des conflits côtiers et à des émissions de carbone considérables résultant de la consommation de carburant.

John Thomas de **CEA Consulting**, coauteur du rapport, déclare : « L'effet cumulatif du chalutage de fond sur pratiquement tous les facteurs de préoccupation relatifs à la biodiversité marine — selon les évaluations des scientifiques, du secteur de la pêche, des gestionnaires de la pêche ou des ONG — est plus important que pour n'importe quel autre engin de pêche. »

Ces impacts sont d'autant plus critiques si l'on considère les lieux où se pratique l'essentiel du chalutage de fond, c'est-à-dire dans les eaux de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique. Le scientifique **Steve Rocliffe**, coauteur du rapport, explique : « Plus de 100 millions de personnes dépendent de la pêche de subsistance et de la pêche artisanale comme source quotidienne de nourriture et de revenus — souvent en exploitant les mêmes eaux que celles ciblées par les chalutiers de fond. Parce qu'il impacte des populations de poissons et des habitats complexes, le chalutage de fond peut déclencher des conflits et affaiblir des pêcheries qui jouent un rôle crucial pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de certaines des populations les plus vulnérables de la planète. »

Le rapport « ***New perspectives on an old fishing practice: Scale, context and impacts of bottom trawling*** » (« Perspectives nouvelles sur une pêche ancienne. Le chalutage de fond :

contexte, impacts et solutions ») réaffirme les appels lancés depuis longtemps par différents acteurs du secteur de la pêche. Ceux-ci demandent l'élévation des ambitions mondiales relatives au chalutage de fond et sa stricte limitation dans les pays où il a un impact disproportionné sur des communautés qui dépendent de la pêche artisanale et qui se trouve majoritairement dans des pays déjà aux prises avec l'insécurité alimentaire. Le rapport montre que les navires battant pavillon étranger capturent un volume stupéfiant de 90 % de tous les poissons débarqués par des chalutiers de fond dans 34 États côtiers — une situation aux conséquences écologiques et sociales potentiellement catastrophiques.

En retraçant l'histoire du chalutage de fond, le rapport lève le voile sur une pratique de pêche qui a toujours été complexe et controversée depuis son apparition il y a près de 600 ans. Il fait le point sur l'étendue et les impacts connus de cette pratique à l'heure actuelle, reconnaissant que la réduction des impacts nécessitera des compromis, des transitions justes et une réflexion globale. Il en ressort la nécessité de renforcer l'urgence et de redonner de l'élan sur la question du chalutage de fond, depuis les activistes sur le terrain jusqu'aux têtes dirigeantes du secteur de la pêche, depuis une recherche de pointe jusqu'à une collaboration internationale.

Daniel Steadman de **Fauna & Flora International** ajoute : « Il est temps d'injecter de nouvelles idées et de nouvelles ambitions dans le débat polarisant sur le chalutage de fond. Peu importe le lieu où il se pratique, depuis la capture de crevettes sous les tropiques jusqu'à celle du cabillaud dans l'Atlantique, le chalutage demeure une question controversée et complexe. Mais si nous voulons des fonds marins sains, féconds et bénéfiques pour le climat dans le monde entier, nous devons nous attaquer aux impacts de cette pratique. »

Certains auteurs du rapport vont même plus loin. **Daniel Pauly**, coauteur du rapport et membre de l'initiative **Sea Around Us** de l'Université de Colombie-Britannique, déclare : « Nous nous sommes débarrassés de la plupart des horreurs du Moyen-Âge ; il est désormais temps de nous débarrasser de cette invention moyenâgeuse qu'est le chalutage de fond. »

Le rapport, basé sur une analyse exhaustive des données de la pêche et de la littérature scientifique évaluée par les pairs, est publié en amont de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales que l'ONU a annoncée pour 2022. Ses conclusions offrent aux responsables politiques un outil puissant pour éclairer la prise de décisions et, à terme, réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU, en particulier l'ODD 14 relatif à l'arrêt de la surpêche et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

AUTRES CONCLUSIONS D'IMPORTANCE

- Des chalutiers étrangers opèrent fréquemment en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est. Parce que ces régions ont tendance à ne pas avoir de systèmes efficaces de gestion et de contrôle des pêches, l'ampleur des impacts du chalutage de fond est probablement plus grande que ce que laissent penser les chiffres disponibles.
- Comme l'indiquent les captures moyennes au cours de la décennie la plus récente pour laquelle nous disposons de données complètes (2007-2016), sept des dix premiers pays en termes de volume des captures sont situés en Asie et comptent les quatre premiers pays pratiquant le chalutage de fond : la Chine, le Vietnam, l'Indonésie et l'Inde. Le top 20 inclut également le Royaume-Uni, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.
- La Chine capture à elle seule 15 % du total des prises effectuées par le chalutage de fond.
- 50 % de tous les poissons ainsi capturés le sont dans les ZEE asiatiques ou par les flottes de pêche lointaine originaires de pays asiatiques.
- Les flottes de pêche lointaine prennent 22 % de tous les poissons capturés par des chalutiers de fond dans les ZEE. Ces flottes proviennent avant tout d'Asie et d'Europe, et pêchent principalement dans les eaux d'Afrique et d'Océanie.
- Le chalutage de fond contribue aux émissions de gaz à effet de serre parce qu'il consomme beaucoup de carburant et perturbe les sédiments des fonds marins qui contiennent du carbone. De nouvelles recherches préliminaires sur la perturbation des sédiments par le chalutage de fond suggèrent qu'il pourrait contribuer jusqu'à 1,46 gigatonne d'équivalent CO₂ en émissions annuelles, des émissions qui le mettraient au même niveau que le secteur de l'aviation.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Les recommandations politiques formulées dans le rapport ont été élaborées après consultation de 40 spécialistes mondiaux dans le but de transformer le *statu quo* en action constructive. Les recommandations ont été structurées pour former l'acronyme TRANSFORM :

• **Transition du système** : Le chalutage de fond soutient un ensemble de systèmes complexes et distincts de produits alimentaires et non alimentaires qui sont interconnectés au niveau mondial. Les solutions doivent envisager les dynamiques plus générales — telles que les grands changements sociaux dans la culture halieutique, la montée en puissance du commerce mondial des produits de la mer et les habitudes de consommation alimentaire — afin d'éviter des conséquences non souhaitées. Les solutions visant à gérer ou à limiter le chalutage de

fond ne devraient pas être envisagées indépendamment les unes des autres par les responsables politiques, les gestionnaires de la pêche, les ONG ou les communautés.

• **Respect des droits humains** : Si nous voulons véritablement améliorer la pêche au chalut de fond, il importe d'adopter une approche centrée sur l'humain. Cela implique le respect des droits civiques et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels des personnes qui travaillent dans ces pêcheries ou sont affectées par elles. La pêche au chalut de fond — ainsi que les changements politiques correspondants — doit respecter une norme minimale de « non-nuisance ». Il convient d'accompagner ces efforts de plus amples recherches de base sur les impacts socio-économiques et les éventuelles solutions (en particulier les effets distributifs).

• **Accélération de la transition vers de meilleures pratiques** : Les pratiques de gestion moderne — depuis l'innovation matérielle jusqu'au renforcement de la présence d'observateurs — ont radicalement amélioré la performance de certaines pêcheries au chalut de fond, notamment en stabilisant les stocks surexploités, en accroissant la sélectivité et en réduisant la pression sur les fonds marins, plus particulièrement dans les écosystèmes marins vulnérables. Il est nécessaire de déployer des efforts urgents pour exporter ces pratiques vers les régions qui en ont le plus besoin, en particulier dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires des régions tropicales.

• **Négociation de l'action politique** : Les responsables politiques doivent reconnaître que le chalutage de fond présente des défis uniques en matière de biodiversité, de climat et de conflits sociaux. De ce fait, ils doivent légiférer sur le sujet en le considérant comme un cas particulier — à la fois dans les politiques nationales et à travers des normes et des accords internationaux. Outre la prise de décisions politiques ambitieuses propres à l'engin, il convient également de reconnaître les investissements et les compromis importants qui seront nécessaires au financement adéquat de toute transition vers un abandon du chalutage de fond.

• **Stop aux subventions préjudiciables** : Les subventions « préjudiciables » doivent, par définition, inclure celles accordées aux pêcheries dont les pratiques ont le plus d'impact, à commencer par les pêcheries au chalut de fond. Inversement, les subventions soutenant la transition vers l'abandon (ou l'amélioration) de pratiques telles que le chalutage de fond devraient être jugées « bénéfiques ».

• **Figer l'empreinte** : Étant donné la multitude de problèmes non résolus sur le chalutage de fond — à l'échelle mondiale et locale —, toute création ou extension d'une pêcherie devrait être considérée comme inopportune sur le plan politique, social, environnemental et économique.

• **Ouvrir le dialogue** : Les discours sur le chalutage de fond que tiennent les secteurs de la pêche et de la conservation ont tendance à ne pas mettre en évidence leurs points communs. Des alliances audacieuses et des compromis douloureux mais nécessaires sont requis pour répondre aux crises jumelles du climat et de la biodiversité, y compris entre des secteurs ayant des intérêts matériels différents.

• **Restrictions adaptées** : Les zones sensibles sur le plan écologique et culturel doivent être protégées contre le chalutage de fond grâce à une approche par zone cohérente pour les pêcheries concernées, laquelle pourrait s'appuyer sur des zones d'exclusion côtières et hauturières, ainsi que sur toutes les catégories d'aires marines protégées (AMP).

• **Monitorer l'impact pour soutenir une gestion adaptative** : Tandis que toutes les pêcheries appliquant les meilleures pratiques nécessitent des volumes importants d'informations en temps réel, la gestion du chalutage de fond (qui dépend de données exhaustives et complexes sur la sensibilité des fonds marins) doit s'appuyer sur des recherches solides et financées conjointement. Outre un suivi à court terme dans une optique de gestion, une attention particulière devrait être portée aux domaines émergents de la recherche sur le chalutage, en particulier l'analyse du cycle de vie et les émissions de carbone produites par la perturbation des fonds marins.

AUTEURS DU RAPPORT

Daniel Steadman (1), John B. Thomas (2), Vanessa Villanueva (2), Forrest Lewis (2), Daniel Pauly (3), M. L. Deng Palomares (3), Nicolas Bailly (3), Max Levine (3), John Virdin (4), Steve Rocliffe (5), Tom Collinson (6).

1. Fauna & Flora International, The David Attenborough Building, Pembroke Street, Cambridge, CB2 3QZ, Royaume-Uni
2. CEA Consulting, Montgomery Street, San Francisco, CA 94104, États-Unis
3. Sea Around Us, Institute for the Ocean and Fisheries, University of British Columbia, Vancouver, BC, V6T 1Z4, Canada
4. Ocean & Coastal Policy Program, Nicholas Institute for Environmental Policy Solutions, Duke University, Durham, NC, États-Unis
5. Blue Ventures, The Old Library, Trinity Road, Bristol, BS2 0NW, Royaume-Uni
6. Blue Ventures, The Old Library, Trinity Road, Bristol, BS2 0NW, Royaume-Uni

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ARTISANALES

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022). La FAO est la principale agence en charge de célébrer cet événement, en collaboration avec d'autres organisations et organes pertinents du système des Nations Unies. L'AIPAA 2022 est une reconnaissance importante des millions de petits pêcheurs, aquaculteurs et travailleurs de la pêche qui produisent une alimentation saine et nutritive pour des milliards de personnes et qui contribuent ainsi à réaliser l'objectif de « Faim Zéro ». Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

CONTACTS PRESSE

Patricia Roy

Communications Inc.

patricia@communicationsinc.co.uk

Tél. : +34 696 905 907

Charlie Cooper

Fauna & Flora International

The David Attenborough Building

Pembroke Street, Cambridge, CB2 3QZ, Royaume-Uni

Charlie.Cooper@fauna-flora.org

Tél. : +44 7988 774 811

Vanessa Villanueva

CEA Consulting

235 Montgomery Street, Suite 950

San Francisco, CA 94104, États-Unis

vanessa@ceaconsulting.com

Tél. : +1 415 421 4213

Valentina Ruiz-Leotaud

Sea Around Us | Institute for the Oceans and Fisheries,

The University of British Columbia

2 202 Main Mall, Vancouver BC, V6T 1Z4, Canada

v.ruizleotaud@oceans.ubc.ca

Tél. : +1 604 827 3164

Steve Rocliffe

Blue Ventures

The Old Library, Trinity Road, Bristol, BS2 0NW, Royaume-Uni, et

College of Life and Environmental Sciences, University of Exeter, Exeter EX4 4RJ, Royaume-Uni

steve.rocliffe@blueventures.org

Tél. : +44 7843 245 701

Jeremy Ashton

Nicholas Institute for Environmental Policy Solutions

Duke University, Durham, North Carolina 27708, États-Unis

jeremy.ashton@duke.edu

Tél. : +1 919 613 4361